



## **L'Institut de veille sanitaire et la Caisse centrale de la MSA reconduisent leur convention de partenariat pour 3 ans (2011-2014)**

La Caisse centrale de la MSA et l'Institut de veille sanitaire (InVS) ont renouvelé, pour une période de 3 ans, leur accord de partenariat pour poursuivre la collaboration entamée en 2008. L'objectif de cet accord est d'améliorer les connaissances sur des sujets de santé concernant les affiliés et bénéficiaires du régime social agricole et de contribuer ainsi à une surveillance sanitaire prenant en compte leurs spécificités.

Les travaux qui seront poursuivis porteront notamment sur :

- les causes de mortalité par accidents et notamment les suicides
- la surveillance des maladies susceptibles de se transmettre de l'animal à l'homme (zoonoses) et les investigations lors d'épisodes aigus donnant lieu à des alertes
- la maladie de Parkinson et l'exposition aux pesticides
- la participation aux dépistages organisés et l'évolution de l'incidence des cancers
- l'analyse des données des accidents du travail et des maladies professionnelles
- la mise en place d'une cohorte pour la surveillance épidémiologique en lien avec le travail (COSET : [www.coset.fr](http://www.coset.fr))

Les connaissances tirées de ces travaux contribueront à améliorer la définition et la mise en oeuvre de programmes de prévention dans lesquels la MSA est engagée.

L'Institut de veille sanitaire (InVS) est chargé de surveiller l'état de santé la population et d'alerter les pouvoirs publics en cas de menace pour la santé. L'Institut met en oeuvre cette mission dans tous les domaines de la santé publique (notamment maladies infectieuses, maladies chroniques, traumatismes, santé environnement, santé travail).

Engagée depuis 40 ans dans la prévention des risques professionnels, la MSA s'efforce de lutter contre les risques encourus par les travailleurs agricoles dans le cadre de leur activité. Il peut s'agir des risques directement liés à la production agricole (biologiques, respiratoires,

## Convention de partenariat pour 3 ans reconduit entre l'InVS et la Caisse centrale de la MSA

Écrit par InVS

Lundi, 18 Juillet 2011 17:00 -

---

chimiques...), mais aussi des risques transversaux comme les TMS, les risques psychosociaux ou routiers.